

Dossier de Presse

Montauban de Bretagne, le 22 Juin 2018

VOL-V, producteur français indépendant d'énergies vertes (électricité et gaz d'origine renouvelable), inaugurer le 1er site territorial de production de biogaz brétilien, le vendredi 22 juin 2018 à 11h, au lieu-dit « Le Pungeoir », à Montauban de Bretagne (35 360) en présence de Mr Cédric de Saint-Jouan Président du Groupe Vol-V, Mr Le Maire Serge Jalu, Mr Bernard Piedvache Président de la communauté de communes Saint-Méen Montauban, Mme Marie Daugan Consillère Départementale, Mr François André Député de la 3^{ème} circonscription d'Ille-et-vilaine, Mr André Crocq Conseiller Régional délégué à la Transition Energetique, Mr Denis Olagnon Secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-vilaine, Mr Gilles Petitjean Directeur Régional de l'ADEME Bretagne



Photographie : Vue générale de la partie Est du site (au 1^{er} plan : bassin eaux pluviales des serres attenantes) ; A gauche les digesteurs ; au centre le module de cogénération biogaz [production d'électricité et de chaleur à partir du biogaz] ; à droite les bâtiments de réception et d'accueil/supervision/laboratoire.

Une production d'énergie verte montalbanaise, à partir de sous-produits organiques du territoire proche / bassin ouest-rennais : le projet **répond aux enjeux de la transition énergétique**, plus localement aux objectifs du **Pacte électrique Breton**, et **s'inscrit résolument dans le concret de l'économie circulaire** ; il participe en effet à sa mesure à une **meilleure valorisation des déchets organiques produits sur le territoire, et au recyclage local des éléments fertilisants** : en valorisant les matières organiques en énergie et en amendements pour les sols et fertilisants pour les cultures.

Ce projet a été conçu et réalisé en partenariat avec les exploitants des serres maraîchères Levrel (Solarenn), et en synergie avec les acteurs économiques du territoire que sont notamment les exploitants agricoles et les industries-alimentaires, la commune [Montauban-de-Bretagne] mais aussi la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban.



Photographies – Vues d'ensemble de l'intégration du site de la 'Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne' attendant à l'exploitation des serres maraîchères (frères Levrel – coopérative Solarenn) et de l'élevage de volailles.

Genèse du projet

L'équipe VOL-V Biomasse, concepteur, développeur du projet et exploitant, basée à Rennes, a initié les premières démarches sur le territoire montalbanais fin 2010, afin d'y implanter une unité de production locale de gaz renouvelable.

Après 5 années de développement dont les étapes de conception, de mobilisation des acteurs du projet, de dossiers réglementaires d'autorisation en 2013/2014, le chantier a démarré à la fin de l'été 2016. En octobre 2017, le site réceptionne les premières matières organiques locales. Le 1^{er} kWh d'électricité verte est livré sur le réseau public local fin novembre 2017.

Ce site contribue ainsi depuis quelques mois déjà, à sa mesure, à l'indépendance électrique de la Bretagne, territoire engagé de longue date dans la transition énergétique.

La Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne est le 1^{er} site de production de biogaz d'envergure territoriale sur le département d'Ille-et-Vilaine.

C'est en outre est l'un des 3 sites bretons en exploitation du groupe VOL-V, avec les unités de Quimper et de Châteaulin (29). A Montauban-de-Bretagne, le biogaz produit alimente un moteur dit de 'co-génération', d'une puissance installée de 1,2 MW, produisant de l'électricité + de la chaleur utilisées localement [cf précisions plus loin].



Photographie : Vue partie Est du site – Bâtiment réception, Digesteur, cuves stockage intrants liquides.

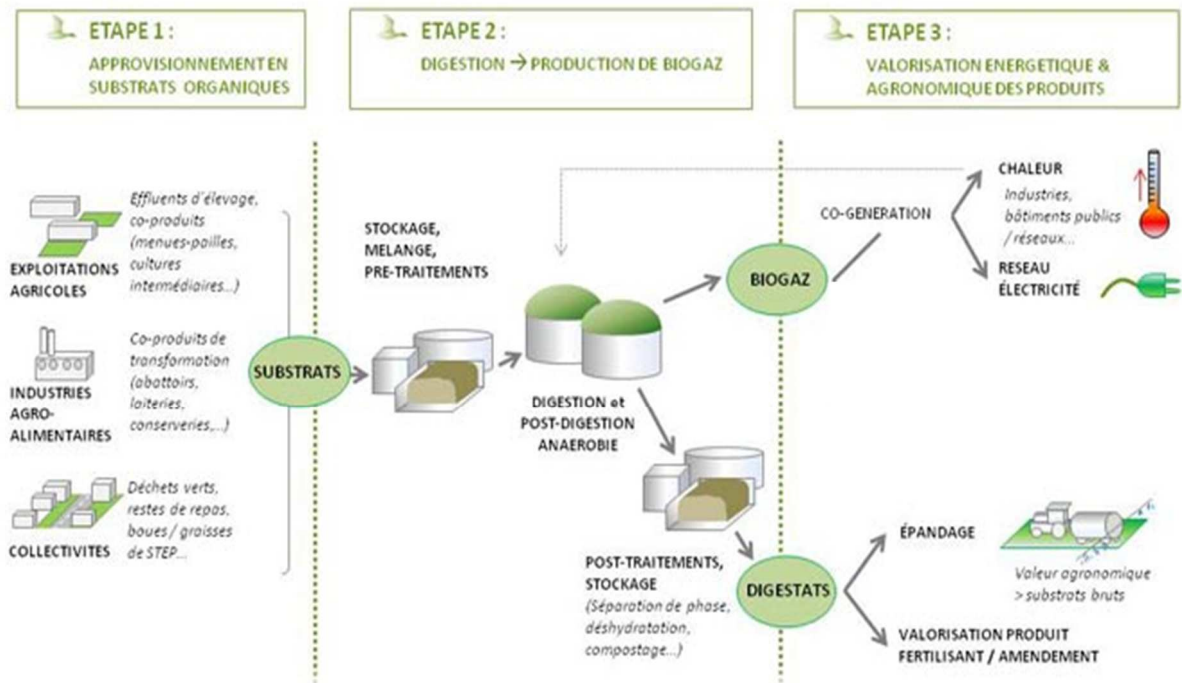
Le territoire montalbanais, situé à une 30aine de kms à l'Ouest de l'agglomération rennaise, possède de nombreux atouts pour un tel projet, en alliant notamment :

- un bassin agro-alimentaire développé et performant,
- des exploitations agricoles complémentaires [élevages/cultures],
- un engagement des élus locaux pour un développement économique durable en faveur des énergies renouvelables ;

Plus localement : l'implantation et le choix de la valorisation de l'énergie sur ce site [cogénération] sont le fruit du constat d'une synergie d'intérêts puis d'un partenariat avec les exploitants locaux se serres maraîchères, identifié dès les premières phases du projet.

Rappel général – la méthanisation, comment ? pourquoi ?

Méthanisation : principe général et grandes étapes



Photographie : à droite : conteneur du moteur de cogénération biogaz : au centre : Transformateur électrique ; à gauche : Poste de livraison de l'électricité verte produite sur le réseau de distribution public.

Une Première en Ille-et-Vilaine : une unité de méthanisation collective en exploitation

La Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne est le premier site de méthanisation d'envergure territoriale en exploitation sur le département, complétant le réseau des unités de production de biogaz agricoles en fonctionnement sur cette zone.

Elle constitue ainsi la plus importante unité de production de biogaz du département, tout en restant à la mesure de son territoire d'accueil :

Le biogaz, alimentant un moteur de cogénération, permettra la production annuelle de :

- **9 400 000 kWh d'électricité verte livrée sur le réseau local** - équivalent à la consommation de 3800 foyers environ
(source : ADEME - Valeurs de référence – consommations moyennes hors chauffage, foyer 4 personnes),
- de **plus de 6 000 000 kWh d'énergie thermique** sous forme d'eau chaude, au-delà de la consommation interne du site, qui sera **fournie aux serres maraîchères attenantes** (exploitants Levrel Frères – coopérative Solarenn) ; Cette chaleur verte sera ainsi utilisée en **substitution partielle à une énergie fossile** – et participera en outre à conforter sur la durée une activité pré-existante importante sur le territoire (>70 ETP, ...)



Photographie : Vue générale des éléments principaux du site – bâtiment accueil/labo, bâtiment réception, au centre : valorisation biogaz par cogénération ; à gauche : digesteurs.

La Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne, un outil de valorisation écologique locale

Ce projet répond pleinement aux enjeux de la transition énergétique à plusieurs titres : (1) production d'énergie verte, (2) valorisation de déchets organiques du territoire, et (3) contribution au recyclage local des éléments fertilisants.

(1) Les enjeux et données chiffrées relatifs à la production d'énergie verte ont été développés dans les paragraphes précédents ;

**(2) Valorisation de sous-produits organiques locaux,
Et partenariats avec les exploitations agricoles locales :**

Cette unité de production de biogaz est dimensionnée pour valoriser jusqu'à 36 000 tonnes de sous-produits organiques par an – soit : une capacité maximale d'introduction dans le processus de digestion sur le site de 98 Tonnes par jour. Il s'agit essentiellement de lisier, fumier, déchets végétaux sous-produits issus des activités agroalimentaires – au global, dans les proportions de : 70% de substrats d'origine agricole et 25% d'origine agro-industrielle, le solde étant issu d'établissements collectifs / restauration,...

42 exploitations agricoles sont partenaires et bénéficient directement des retombées économiques induites par ce projet (dont 17 exploitations sur la seule commune de Montauban-de-Bretagne) ; Les exploitations apportant des effluents (15) se situent à moins de 8km du site ; une partie de ces exploitations sont en outre étant concernées par le plan de valorisation agronomique des digestats [1565 ha épandables, dans un périmètre de 15 km du site]

(3) Recyclage raisonné des éléments fertilisants :

Outre le biogaz, cette unité produit un fertilisant organique riche en éléments fertilisants (appelé digestat : matière organique résiduelle après méthanisation). Il est valorisé par épandage sur les terres cultivées des exploitations agricoles partenaires. Le digestat solide produit sera utilisé en amendement de fond, et à épandre principalement avant les semis de maïs ou de colza. La forme liquide, de par sa concentration notamment en azote ammoniacal mais également son équilibre en terme de rapport azote-phosphore conforme aux besoins des cultures, offre la possibilité de se substituer partiellement aux engrais chimiques, mais également pour partie aux effluents livrés à l'unité de méthanisation. Les exploitants agricoles peuvent ainsi réaliser des économies sur le coût de stockage du fumier mais aussi sur l'achat d'engrais, tout en optimisant la fertilisation avec un produit complet et analysé avant chaque campagne d'épandage par VOL-V – conformément à la réglementation et dans le respect des



besoins agronomiques des cultures sur les différents éléments fertilisants. La Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne permettra ainsi aux exploitants partenaires de pouvoir bénéficier d'un nouveau service rendu permettant d'optimiser la fertilisation.

Au global et en terme d'enjeu écologique plus large :

Chaque année, grâce à la Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne, l'émission de plus de 5000 tonnes d'émissions de CO₂ sera évitée par rapport à la situation locale « avant la mise en route » du site ; ce qui *correspond à l'équivalent des émissions annuelles évitées d'environ 1800 voitures circulant en milieu rural* (ADEME – Valeurs de références).

Au cœur de l'économie circulaire, cette unité consolide le tissu économique et social

La Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne participe en effet à sa mesure à une meilleure valorisation des déchets organiques produits sur le territoire et au recyclage local des éléments fertilisants : en valorisant les matières organiques en énergie et en amendements pour les sols et fertilisants pour les cultures.

La production de biogaz est ainsi au centre de l'économie circulaire. **Ce modèle de projets territoriaux vise à augmenter, à tous les stades du cycle de vie des produits, l'efficacité de l'utilisation des ressources, à diminuer le gaspillage et l'impact sur l'environnement. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.** Les projets de production de biogaz constituent une parfaite illustration des fondements de cette économie circulaire : transformer des matières délaissées en une énergie stockable, non intermittente et d'origine renouvelable qui sera valorisée localement et par ailleurs un produit résiduel qui sera valorisé en engrais.

Cette nouvelle production, non délocalisable et créatrice de valeur, permettra aux entreprises locales partenaire d'en bénéficier directement, que ce soit les industries agroalimentaires, les exploitants agricoles, ou les entreprises de services de transport, de travaux agricoles, de maintenance industrielle, etc. Cette boucle est en outre créatrice d'emplois non délocalisables – sur le site, au niveau des services support, localement / entreprises transport & épandages, consolidation d'activités préexistantes – agricoles, exploitation des serres ici (> 70 ETP),...

Pour les exploitants agricoles, la centrale produira un résidu aux propriétés fertilisantes et amendantes, appelé « digestat », qui sera valorisé par épandage dans les exploitations agricoles environnantes. Les intérêts agronomiques des digestats sont multiples : les fertilisants qui entrent dans le méthaniseur sont conservés ; l'azote est minéralisé, il est mieux assimilé par les plantes – sous réserve d'être apporté à bon escient (périodes, dosages

conformes aux besoins des plantes,...); le digestat peut se substituer partiellement [ou totalement selon les pratiques] aux engrais chimiques ; le rapport azote/phosphore est optimisé ; les odeurs à l'épandage sont réduites ou éliminée. Ceci représentera pour les exploitants agricoles partenaires une économie de plusieurs dizaines de tonnes d'ammonitrates chimiques par an.



Le montage financier

C'est la société 'Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne', détenue à 100% par VOL-V, qui a financé la construction de ce site.

L'investissement total de l'opération s'élevant à près de 9 M€, c'est tout un territoire et un réseau de partenaires qui ont travaillé main dans la main afin que ce projet aboutisse. L'ADEME Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine ont soutenu financièrement cette unité, en contribuant notamment au total à hauteur de 1 727 394 € de subventions.

- ADEME Bretagne : 1 000 000 €
- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 647 394 €
- Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : 80 000 €
[+ prêt sous forme d'avance remboursable de 120 000 €]

La Banque Populaire Grand Ouest, arrangeur des crédits, Caisse d'Épargne Loire Centre et Crédit Agricole du Languedoc ont participé au montage financier (prêt) pour un montant de 5 774 000 €. Les fonds propres apportés par VOL-V s'élèvent à 1 472 000 €.



Contact Presse

Martine Lauseure

AGM communications

Portable : 06 15 02 82 60 / 06 80 86 84 24

Email : media@agmpresse.com / martine@lauseure.com

Note : nous pouvons vous relayer sur demande des prises de vues du site en HD – vues au sol et aériennes, juin 2018





A propos de VOL-V

Producteur indépendant d'énergie, VOL-V développe, finance, construit et exploite des centrales à la fois de production éolienne, solaire photovoltaïque et de production de biogaz sur tout le territoire français.

A travers son pôle Électricité Renouvelable, **le groupe a installé une puissance supérieure à 100 MW éolienne et solaire et poursuit un objectif de 300 MW en 2020.**

A propos de VOL-V Biomasse

VOL-V Biomasse initie, développe, finance, construit et exploite des unités de production de biogaz – et notamment, des unités d'injection du biométhane dans le réseau de gaz français.

L'objectif d'une installation territoriale est de produire du biogaz local en collectant sur le territoire environnant plusieurs types de matières organiques complémentaires ; Celles-ci peuvent être d'origine agricole, agro-industrielle, ou provenir de collectivités.

VOL-V compte parmi les leaders de la production de gaz renouvelable avec 4 centrales en exploitation début 2018 et un objectif de 6 centrales en exploitation en fin d'année.

A propos de l'ADEME

Le développement des unités de valorisation et de production de biogaz se poursuit en Bretagne.

Sur les **71 unités de production et de valorisation de biogaz** en fonctionnement en Bretagne (dont 60 en cogénération), l'installation Montauban est **la 68^{ème} mise en service** (57^{ème} si l'on ne prend en considération que les installations en cogénération).

Près de 130 projets supplémentaires sont référencés en Bretagne.

Ce projet innovant a été aidé par l'ADEME dans le cadre du Plan biogaz.



Soutenu par l'ADEME et les Régions Bretagne et Pays de la Loire depuis 2007, le Plan Biogaz vise l'émergence de projets de méthanisation agricole ou multi partenariale en codigestion, **insérés dans leur territoire.**

La mutualisation d'une compétence technico-économique et d'animation au sein de l'association AILE, permet au plan Biogaz d'être un lieu d'échanges et de partage d'informations entre financeurs et services de l'Etat dans l'esprit d'un guichet unique des aides.

AILE est également missionnée pour informer, former et accompagner les porteurs de projets, agriculteurs, industriels ou collectivités dans le montage de leur opération et s'investit dans l'accompagnement de la filière méthanisation pour développer une offre régionale compétitive (plus des 2/3 des unités en fonctionnement en Bretagne sont réalisées par des entreprises dont le siège social est en Bretagne).

Le plan Biogaz doit permettre de répondre aux objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) visant la production de 2000 GWh d'énergie primaire en 2020 :

- 2/3 en électricité soit 66 MW électriques à installer pour produire 5% de l'électricité renouvelable),
- 1/3 en injection de biométhane dans les réseaux.

On dénombre aujourd'hui plus de 110 projets aidés par le Plan Biogaz (projets et installations en fonctionnement).

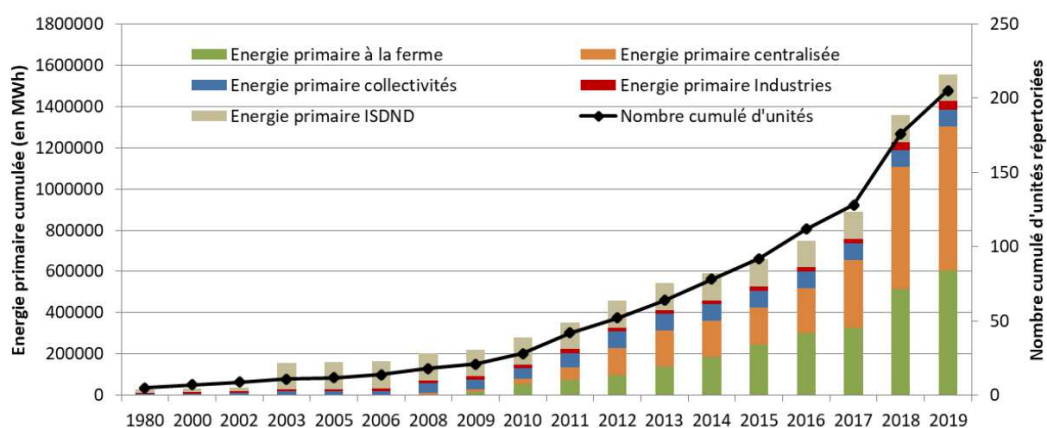
Sur l'unité de Montauban, l'ADEME a financé le projet à hauteur de 1 000 000 €.

Bilan de l'action de l'ADEME Bretagne :

Au 1er janvier 2018 en Bretagne :

- **71 unités de production et valorisation de biogaz en fonctionnement.**
- 20,5 MW électriques installés (en fonctionnement)
- Plus de 700 000 t de déchets organiques valorisés

- **cogénération** : 90 projets supplémentaires ce qui nous donne 150 unités potentielles avec celles en fonctionnement, soit une estimation de 43 MW électriques.



Évolution annuelle du nombre et de l'énergie primaire cumulée des unités répertoriées (fonctionnement et projet) en Bretagne et Pays de la Loire tous secteurs confondus - Janvier 2018

A propos de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Elle a pour mission d'apporter aux élus et aux usagers de l'eau, dont les industriels, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers leur permettant de lutter contre les pollutions, de gérer et de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau a apporté son soutien à ce projet car il permettait de mettre en œuvre une filière de traitement des effluents respectueuse de l'environnement, aboutissant au développement d'une activité de production d'énergie renouvelable avec une diminution d'émission des gaz à effet de serre (- 5 000 T/an de CO₂) et du recours aux engrais chimiques (substitution par les matières fertilisantes des digestats). Les digestats sont en effet épandus dans le respect de l'équilibre de fertilisation des cultures, notamment pour le phosphore, ce qui constitue une avancée par rapport aux pratiques précédentes où le phosphore des déjections animales n'était pas systématiquement pris en compte. Le phosphore excédentaire sera exporté avec les digestats solides, en tant que matière fertilisante homologuée, vers des secteurs déficitaires pour cet élément / conformément aux besoins agronomiques des cultures.

A propos du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

En 2015, dans un contexte alors difficile, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé à soutenir l'économie et l'emploi sur les territoires par la mise en œuvre d'un plan de relance de l'investissement. Cet effort exceptionnel avait pour objet de soutenir les projets utiles à la population et participer au développement d'une économie productive dans tout le territoire.



C'est dans ce cadre que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a subventionné à hauteur de 80 000€ la Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne et versé une avance remboursable de 120 000€ pour le lancement de cette nouvelle entité.

Par ailleurs, ce projet, soutenu par les collectivités locales et construit avec les agriculteurs et industriels locaux, contribue à la mise en œuvre du projet départemental de développement des énergies renouvelables et l'économie circulaire, notamment dans l'agriculture.

La création de cette unité de production d'énergies renouvelables produites et consommées localement, à partir de substrats locaux venant de l'industrie agro-alimentaire et de l'activité agricole, participe de cette ambition réaffirmée qu'a le Département d'agir pour le développement équilibré et durable de l'Ille-et-Vilaine.

Ceci répond donc au rôle du Département qui a été renforcé dans ses compétences de solidarités humaines et territoriales depuis la loi NOTRe d'août 2015.